

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00747

Numéro SIREN : 530 108 323

Nom ou dénomination : SEVALOR

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007831

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Certifié conforme

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEVALOR</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>94 Avenue Pasteur 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR</u>							
Numéro SIRET* <u>5 3 0 1 0 8 3 2 3 0 0 0 2 9</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
				Exercice N clos le <u>30/06/2017</u>			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
					Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	78 476	030	60 145	
	Immobilisations financières* (1)		040	3 915 913	042	3 915 913	
	Total I (5)		044	3 994 389	048	60 145	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	22 800	070	22 800	
		Autres* (3)	072	23 923	074	23 923	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	1 164 783	086	1 164 783	
	Charges constatées d'avance *		092	390	094	390	
	Total II		096	1 211 897	098	1 211 897	
	Total général (I + II)		110	5 206 287	112	60 145	
				Exercice N NET			
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 482 960		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	148 296		
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	718 490		
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	339 232		
	Provisions réglementées			140	20 584		
	Total I			142	2 709 563		
Provisions pour risques et charges			Total II				
			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	431 485		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	7 113		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	1 563 323		
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	2 436 578			
Total général (I + II + III)			180	5 146 141			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	401 656
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	295 816
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	8 868	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	1 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SEVALORNéant ☐ *Exercice N clos le
30/06/2017**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	3 800 000
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	279 750
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	8 296
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	4 088 046
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	3 506 238
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	99 385
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 028	244	6 054
	Rémunérations du personnel*				250	48 314
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	21 961
	Dotations aux amortissements*				254	16 908
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	9
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	3 698 872
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	389 174
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	337 632
	Produits exceptionnels	(IV)			290	68 068
	Charges financières	(V)			294	386 506
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	3 388
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	65 747
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	339 232
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2	312	339 232	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	7 714	
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	66 941	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	26 108
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350 183 870
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 256 126 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : *	37 920	dont imputés sur le résultat :		360	37 920
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 218 205 372

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : SAS SEVALOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 5 146 142 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 339 233 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le Bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	77 627	849		78 476
Immobilisations financières	3 679 594	237 319	1 000	3 915 913
Total	3 757 221	238 168	1 000	3 994 389
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	43 237	16 908		60 145
Immobilisations financières				
Total	43 237	16 908		60 145
ACTIF NET				3 934 244

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		849	237 319	238 168
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		849	237 319	238 168
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 000	1 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			1 000	1 000

Notes sur le Bilan

Immobilisations financières

La valeur portée à l'actif des immobilisations financières est constituée du cout d'achat et frais s'y rapportant.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 943 151 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	895 637		895 637
Prêts			
Autres	400		400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	22 800	22 800	
Autres	23 924	23 924	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	390	390	
Total	943 151	47 114	896 037
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le Bilan

Capitaux propres

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	18 195	2 389		20 584
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	18 195	2 389		20 584
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		2 389		

Dettes

Notes sur le Bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 436 579 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	157	157		
- à plus de 1 an à l'origine	431 247	29 590	281 000	120 657
Emprunts et dettes financières divers (*) (	81	81		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 114	7 114		
Dettes fiscales et sociales	87 304	87 304		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 910 675	1 910 675		
Produits constatés d'avance				
Total	2 436 579	2 034 922	281 000	120 657
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercic				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	128 164			
(**) Dont envers les associés	1 563 323			

Charges à payer

	Montant
HONORAIRES E.C.A PAYER	1 994
HONORAIRES JURIDIQUES A PAYER	1 620
C.AUX COMPTES FNP	2 100
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À PAYER	157
INTÉRÊTS COURUS	81
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	706
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	156
FORMATION CONTINUE CAP	225
T.V.T.S CAP	896
Total	7 936

Notes sur le Bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	390		
Total	390		

Notes sur le compte de Résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 720 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/06/2017	30/06/2016
Produits financiers de participation	337 612	198 442
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20	1 189
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	337 633	199 630
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	110 071	40 984
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	110 071	40 984
Résultat financier	227 562	158 646

Autres Informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Caution solidaire de Mr Cazarian en garantie de l'emprunt BNP à hauteur de 149500€ capital restant du	68 475
Caution de Mr et Mme Cazarian en garantie de l'emprunt BNP de 500K€ à hauteur de 650K€ chacun . Capit restant du au 30.6.2016	490 261
Autres engagements donnés	558 736
Total	558 736
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

SEVALOR
Société par actions simplifiée au capital de 1 482 960 euros
Siège social : 94 Avenue Pasteur - 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
530 108 323 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 339 232 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	339 232 euros
------------------------	---------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 057 722 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
M. Michael CAZARIAN



SEVALOR

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 482 960 €

Siège social :
94, avenue Pasteur
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

SIREN : 530 108 323

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2017



Nicolas PRIEST

66 quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69006 LYON

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SEVALOR, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et la dépréciation des participations et autres titres.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

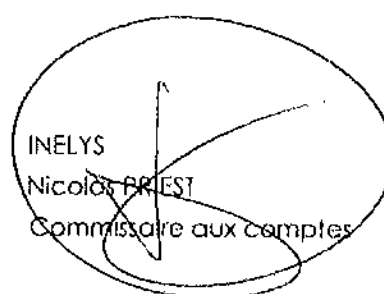
III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 14 décembre 2017



INELYS
Nicolas PRIEST
Commissaire aux comptes